



BUREAU



Réunion du : 30 mars 2022
A LIEVIN

Présidente : Mme Evelyne BAUDUIN -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Jean DENEUVILLE – Serge HERMAN – Richard RATAJCZAK – Daniel SION -

Excusés : MM. Gérard DEBONNE – Denis LAMORILLE -

✓ ASSEMBLEE GENERALE

- › Elle aura lieu le **samedi 11 juin 2022**.
- › Le RC Lens ayant fait parvenir un devis dépassant largement les prévisions financières du district pour une Assemblée Générale à **BOLLAERT**, la probabilité existante actuellement serait d'organiser cette Assemblée Générale à **HAISNES**.
Toutefois des contacts doivent être pris avec la municipalité, le lendemain ayant lieu les élections législatives

- › Dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale un calendrier provisoire est établi :
 - Date limite de réception des vœux : **28 avril 2022**
 - Etude des vœux avec les clubs : **2 mai 2022**
 - Comité directeur : **3 mai 2022**
 - Assemblée consultative : **9 mai 2022**

- › Les clubs présents à l'Assemblée Générale se verront remettre une tablette, qui toutefois ne sera pas remise aux clubs représentés ou excusés.

VŒUX DU DISTRICT

› Outre les modifications réglementaires découlant des votes des assemblées fédérales, un texte regroupant les modifications du statut de l'arbitrage sera présenté.

› Vœu concernant le futsal : obligation pour les clubs pratiquant dans cette discipline d'indiquer lors de l'engagement une salle.

› Règlements Généraux - Article 64 : Obligations des clubs : en fin d'article, ajouter Les clubs participant la compétition futsal (Ligue et district) ont l'obligation de mettre à la disposition du district 1 arbitre spécifique futsal (qui peut éventuellement officier également sur herbe).

› Cotisations et droits divers : le bureau étudie le montant des sommes perçues en comparaison avec les pratiques des autres districts. Il est rappelé que seul le montant des cotisations est soumis au vote de l'Assemblée Générale.

› Annexe 5 : barème financier : adjonction des amendes relatives aux 1er, et 2ème avertissement

› [Annexe 7.1](#) : un projet visant à obliger les clubs de D1 dès la saison 2022/23, puis de D2 la saison suivante à inscrire sur la feuille de match un éducateur titulaire du CFF3 avec des dérogations temporaires sera soumis à l'Assemblée Générale.

› [Annexe 7.5 football d'animation](#) : diverses modifications sont présentées : limitation à 2 équipes par division pour chaque club U10/U11, obligation pour chaque club de D1 U13 d'engager obligatoirement une seconde équipe ; en coupe de District U12/U13 la finale se déroulera en plateau regroupant 8 ou 16 équipes.

La coupe du ternois devient journée festive du ternois.

› [Annexe 10](#) : suppression de l'exclusion temporaire.

› [Annexe 11H](#) : Tirage au sort des coupes : certains aménagements au projet sont évoqués et feront l'objet d'une communication au Comité Directeur

FRAIS DE DEPLACEMENT DES OFFICIELS

Les propositions du groupe de travail sont étudiées ; elles seront séparées en 2 projets, celui concernant les arbitres ne pouvant être pris en compte qu'à l'issue de la saison.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- › Finale départementale Pitch le **2 avril à BULLY**.
- › Réception des clubs ayant accueillis une manifestation du district : **le 19 Avril à VIMY**.
- › Tirage au sort des ¼ de finales de coupes : **le 21 avril à DOURGES**

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.